Votre soutien régulier, c'est du rire pour eux toute l'année.

« Ce qu'il y a de bien avec les clowns, c'est qu'ils viennent te voir. Ils mettent tout de suite un sacré bazar, c'est la vie qui entre dans la chambre. »

Mila, 16 ans

D'avance, merci pour eux.

Conformément à la loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège du Rire Médecin, vous pouvez demander leur modification, leur rectification ou bien vous opposer à ce qu'elles soient envoyées hors Union Européenne. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, elles seront alors réservées à l'usage exclusif du Rire Médecin. Lorsque vous faites un don au Rire Médecin, vous participez très concrètement aux financements de nos actions.

À tous les défenseurs du rire à l'hôpital

Aidez-nous à offrir 112 000 spectacles de clowns par an aux enfants hospitalisés !

Encore plus de nez rouges au pays des blouses blanches !

Aujourd'hui, je vous lance un appel solennel : nous avons urgemment besoin de 15 000 donateurs, prêts à s'engager davantage à nos côtés, pour multiplier les visites de nos clowns à l'hôpital.

En optant pour le soutien régulier, vous rejoindrez nos 7 000 donateurs en soutien régulier et nous permettrez de collecter 1 million d'euros supplémentaires très précieux pour garantir la présence régulière de nos clowns au chevet de davantage de petits patients.

Pour relever ce défi, pour offrir des milliers d'éclats de rire aux enfants et les aider à dépasser leur maladie, je compte infiniment sur vous.

Rejoignez-nous !

Professeur Philippe Hubert
Président du Rire Médecin

Moins d'impôt, plus de rire !

En choisissant le soutien régulier, non seulement vous offrez du rire, du réconfort et du bonheur à davantage d'enfants hospitalisés, mais vous bénéficiez également de **66 % de déduction fiscale** pour le montant de votre soutien régulier. Ainsi, votre soutien régulier de 10 euros par mois ne vous revient en réalité qu'à seulement 3,40 euros par mois. Vous recevrez un reçu fiscal à joindre à votre déclaration.

Merci d'avance de tout cœur de votre soutien.

le rire médecin
S'AMUSER À L'HÔPITAL, C'EST VITAL !

Le Rire Médecin
64-70 rue de Crimée - 75019 Paris
Tél. : 01 44 84 40 80
www.leriremedecin.org

Association d'Intérêt Général, Le Rire Médecin est habilité à recevoir des dons, legs et assurances-vie.

DON en CONFIANCE

LRM 18 4 004 - © photographies : Jacques Grison, Yoann Hervet, Vincent Muteau, Adrien Daste, Thomas Lavelle, Olivier Ouadah

SOUTIEN RÉGULIER

Offrez plus de rire aux enfants hospitalisés

le rire médecin
S'AMUSER À L'HÔPITAL, C'EST VITAL !

PLUS DE RIRE

pour les enfants

- **Plus de blagues, de contes, de chansons, de jonglage, de mimes, de marionnettes, de berceuses…**
  Nous offrons plus de spectacles sur mesure aux enfants, à leur famille et aux soignants.
- **Plus d'énergie pour combattre la maladie**
  Il est reconnu que le rire est bénéfique à la santé.
- **Plus de facilité pour les soigner**
- **Plus de sérénité pour eux**
  Les enfants sont assurés que les clowns seront toujours fidèles au rendez-vous. Notre engagement avec chacun d'eux est d'autant plus solide.

PLUS D'ACTIONS

pour nous

- **Plus de visites régulières de nos clowns**
  auprès des enfants hospitalisés

  10€/mois = 4 spectacles de clowns par an

- **Plus de visibilité**
  Nous pouvons prévoir nos budgets pour mieux planifier nos actions dans la durée.
- **Plus d'économies transformées aussitôt en de nouveaux spectacles**
  Nous avons moins de frais de gestion et de collecte, autant de nouveaux moyens pour organiser plus de visites de clowns.

PLUS D'AVANTAGES

pour vous

- **Légèreté**
  Vous répartissez votre générosité sur les 12 mois de l'année.
- **Simplicité**
  Vous donnez une bonne fois pour toutes, vous n'avez plus à y penser.
- **Liberté**
  À tout moment, vous pouvez modifier ou suspendre vos prélèvements par simple courrier ou appel. Vous ne serez plus sollicité(e).
- **Fiscalité**
  Vous bénéficiez de 66 % de déduction fiscale (voir au dos du document).

10€ par mois
Fais-moi rire c'est vital

BON DE SOUTIEN RÉGULIER

À remplir, à signer et à retourner sous enveloppe dûment affranchie, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) à : Le Rire Médecin - 64-70 rue de Crimée - 75019 PARIS

le rire médecin

OUI, je choisis d'offrir plus de rire aux enfants hospitalisés.

Je fais pour cela un don de : ☐ **5€**/mois ☐ **10€**/mois ☐ **15€**/mois ☐ **100€**/mois ☐ Autre montant : ..../mois (5€/mois minimum)

Je pourrai faire suspendre l'exécution de ce prélèvement par simple demande à l'association, signifiée au plus tard le 20 du mois précédent.
Je recevrai un reçu fiscal annuel pour l'ensemble de mes dons. Le premier prélèvement devra commencer le 10 du mois de : ....

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM (à compléter par Le Rire Médecin) ....

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom ....
Prénom ....
Année de naissance |_|_|_|_| Tél. ....
Adresse ....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville ....
E-mail ....@..
(Votre adresse e-mail sera utilisée exclusivement par Le Rire Médecin.)

Association bénéficiaire : Le Rire Médecin - 64-70 rue de Crimée - 75019 PARIS - ICS : FR13ZZZ510578

Désignation du compte à débiter :

IBAN |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|
BIC |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fait à .... le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

SIGNATURE (obligatoire)

MERCI DE JOINDRE UN R.I.B. À VOTRE BULLETIN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Rire Médecin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Rire Médecin. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.